

# commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: +39 6 57051 Télex: 625825-625853 FAO I Email: codex@fao.org Facsimile: +39 6 5705.4593

---

**ALINORM 99/3**

**Juin 1998**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

*Vingt-troisième session, siège de la FAO, Rome 28 juin - 3 juillet 1999*

**RAPPORT DE LA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS  
SIÈGE DE LA FAO, ROME, 3-5 JUIN 1998**

**COMITE EXECUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS***QUARANTE-CINQUIEME SESSION, SIEGE DE LA FAO, ROME 3-5 JUIN 1998***RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS**

Le Comité exécutif:

- a apprécié la contribution financière importante au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires fournie par la FAO, l'OMS et les gouvernements hôtes (par. 4);
- a demandé qu'une description et une estimation du soutien aux pays en développement accordé par la FAO et l'OMS soient fournies à sa prochaine session (par. 8);
- a noté que le Comité sur les glaces de consommation avait été supprimé (par. 10);
- a supprimé, sous réserve de confirmation par la Commission, les organes ci-après et proposé des arrangements pour assigner leurs travaux à d'autres Comités (par. 11 à 15);
  - Groupe mixte CEE(ONU)/Codex Alimentarius d'experts de la normalisation des denrées alimentaires surgelées
  - Groupe mixte CEE(ONU)/Codex Alimentarius d'experts de la normalisation des jus de fruits.
- a amendé le projet de Plan à moyen terme 1998-2002 pour y introduire un nouveau programme traitant du *renforcement de la transparence* et y introduire une disposition concernant l'examen d'une norme générale pour les aliments dérivés des biotechnologies (par. 16 à 20);
- a demandé à la FAO et à l'OMS de s'assurer que les préparatifs pour l'organisation d'une consultation sur l'évaluation des aspects microbiologiques de la salubrité des aliments soient transparents et s'appuient sur les contributions du Comité sur l'hygiène alimentaire et des Etats Membres (par. 22);
- a demandé un suivi efficace afin de solliciter des avis d'experts sur les questions des allergies et intolérances d'origine alimentaire (par. 23);
- a insisté pour que les Comités du Codex suivent scrupuleusement les critères énumérés dans le Manuel de procédure lorsqu'il propose de nouvelles activités et a prié le Secrétariat de préparer un document sur l'examen des critères régissant les nouvelles activités et les directives pour l'établissement de normes globales (par. 27);
- a approuvé un certain nombre de propositions d'activités nouvelles (par. 26 à 28 et Annexe 3);
- a avancé un certain nombre d'avant-projets de normes à l'étape 5 de la procédure Codex (par. 29 et 30 et Annexe 4);
- a approuvé le retrait de certaines LMR sur les résidus de médicaments vétérinaires, sous réserve de confirmation par la Commission (par. 31 et 32);
- a examiné de manière approfondie la question de l'appréciation de l'équivalence et formulé plusieurs recommandations (par. 35 et 36);
- a examiné la réponse du Président du Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires concernant la situation des textes consultatifs du Codex (par. 41 à 44);
- a recommandé que le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius soit soumis au Directeur général de la FAO et au Directeur général de l'OMS (par. 45);
- s'est félicité des réunions informelles des Présidents des Comités du Codex, mais a souligné que ces réunions devaient rester informelles et sans ordre du jour officiel (par. 46 à 48);

- a noté que les conclusions du Groupe d'étude mixte FAO/OMS/AIEA sur l'irradiation à haute dose des aliments pourraient conduire à une révision de la Norme générale Codex pour les aliments irradiés et d'autres textes (par. 49);
- a noté des changements dans les services de documentation (par. 50).



## **RAPPORT DE LA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

*Siège de la FAO (Rome), 3-5 juin 1998*

### **INTRODUCTION**

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa quarante-cinquième session au siège de la FAO à Rome du 3 au 5 juin 1998, sous la présidence du Professeur Pakdee Pothisiri (Thaïlande), Président de la Commission du Codex Alimentarius. La liste des participants figure à l'Annexe 1.

2. La session a été ouverte, au nom du Directeur général de la FAO et du Directeur général de l'OMS, par M. H. de Haen, Sous-Directeur général, Département économique et social de la FAO. Il a attiré l'attention sur les conséquences de l'arbitrage par l'OMC du différend opposant les Etats-Unis, le Canada et la CE sur l'utilisation des hormones en élevage bovin, soulignant que les recommandations de la Commission doivent rester correctes et à jour du point de vue scientifique. Il a évoqué également le Protocole sur la biosécurité actuellement négocié dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et il a noté que le Codex doit être conscient qu'un chevauchement des activités est possible dans le domaine des normes pour les aliments dérivés des biotechnologies.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR)**

3. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup> comme ordre du jour de sa session. Il est en outre convenu d'examiner au titre du point 8 (Autres questions) les questions suivantes: réunion des Présidents des comités du Codex; services de documentation; irradiation des aliments à haute dose.

### **QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR)<sup>2</sup>**

4. Le Comité exécutif s'est félicité du rapport du Secrétariat sur les questions financières et budgétaires et a remercié les organismes responsables de leurs efforts pour maintenir un soutien budgétaire prioritaire pour les travaux de la Commission du Codex Alimentarius. Le Comité exécutif a également noté et apprécié la contribution financière importante des gouvernements hôtes qui accueillent les sessions des comités du Codex et fournissent une documentation essentielle aux travaux du programme.

5. Plusieurs membres du Comité exécutif se sont déclarés préoccupés qu'un financement prioritaire doit être assuré pour les principaux organes scientifiques consultatifs de la Commission, y compris le nouvel organe recommandé par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire pour examiner l'évaluation des risques microbiologiques liés aux denrées alimentaires, et les réunions supplémentaires du JECFA qui seraient nécessaires pour examiner les questions relatives aux intolérances et aux allergies alimentaires. Le Comité exécutif a été informé que le financement du JECFA avait été assuré sur la base de réunions semestrielles au cours du prochain exercice biennal et que des consultations étaient en cours entre la FAO et l'OMS à propos de la nature du groupe à créer sur l'évaluation des risques microbiologiques liés aux aliments, mais que son financement était assuré. Plusieurs membres ont appelé l'attention sur la nécessité d'une diffusion plus rapide des rapports du JECFA et de la JMPR.

6. Une question a été soulevée concernant l'historique du partage des coûts du budget du Codex. On a signalé que les arrangements officiels de partage des coûts sont en vigueur depuis les années 70 et que la FAO couvre 75 pour cent des coûts de base du budget du Codex et l'OMS 25 pour cent. La FAO a apporté une contribution supplémentaire qui porte sa part sur le budget total à 80 pour cent environ.

7. Le Comité exécutif a noté que les restrictions imposées en ce qui concerne la longueur des rapports des comités du Codex nuisaient à la transparence et à la cohérence des décisions. Notant que le

---

<sup>1</sup> CX/EXEC 98/45/1

<sup>2</sup> CX/EXEC 98/45/2

coût de la documentation avait été sensiblement réduit au cours des dernières années, il a encouragé les comités du Codex à faire en sorte que leurs rapports soient suffisamment détaillés pour permettre une bonne compréhension des décisions prises et des raisons les motivant. Il a également été suggéré d'inclure chaque fois que possible des renvois aux données scientifiques de base qui sous-tendaient les recommandations des comités du Codex.

8. Le Comité exécutif s'est félicité de l'initiative consistant à appuyer les travaux des services centraux de liaison avec le Codex des pays membres en développant en organisant des séminaires et des ateliers. En réponse à une question, il a été noté que le soutien aux pays membres en développement en matière de formation et d'information sur l'analyse des risques était assuré par la FAO et par l'OMS au titre de leurs Programmes ordinaires respectifs, ainsi que par le Programme de coopération technique de la FAO et les projets de fonds fiduciaires. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de fournir une description et une estimation de ce soutien et des activités entreprises dans les pays membres en développement en matière de contrôle des aliments en général dans son prochain rapport à la Commission.

### **EXAMEN DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)<sup>3</sup>**

9. Le Comité exécutif a pris note de la recommandation de la Conférence de la FAO exprimée dans sa Résolution 13/97 concernant l'examen des organes statutaires de la FAO. Il a rappelé l'attention portée à cette question par la Commission à sa vingt-deuxième session, et plus particulièrement la nécessité de définir soigneusement les conditions et les méthodes de travail qui régiraient la création de groupes spéciaux intergouvernementaux *ad hoc* qui pourraient être appelés à entreprendre des travaux à la place des comités du Codex. Le Comité exécutif a estimé qu'il serait prudent d'attendre l'issue des débats que le Comité sur les Principes généraux tiendrait à ce sujet avant de prendre quelque décision que ce soit concernant la création de ces groupes spéciaux.

10. Toutefois, en examinant la liste des comités du Codex figurant à l'Annexe D de la Résolution de la Conférence<sup>4</sup>, le Comité exécutif a noté que certains de ces comités effectuaient en ce moment des travaux utiles dans le domaine prioritaire de la révision et de la simplification de normes Codex anciennes (produits cacaotés et chocolat, fruits et légumes traités, sucres) et que le Comité sur les glaces de consommation avait été supprimé par la Commission à sa vingt-deuxième session. Le Comité exécutif a noté que les travaux confiés à certains des autres comités de la liste pourraient éventuellement être combinés.

11. Notant que la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe avait supprimé le Programme de travail des groupes mixtes CEE(ONU)/Codex Alimentarius d'experts énumérés à l'Annexe C de la Résolution de la Conférence, le Comité exécutif est convenu de supprimer les organes subsidiaires ci-après, sous réserve de confirmation par la Commission conformément à l'Article III.2:

- Groupe mixte CEE(ONU)/Codex Alimentarius d'experts de la normalisation des denrées alimentaires surgelées
- Groupe mixte CEE(ONU)/Codex Alimentarius d'experts de la normalisation des jus de fruit.

12. Sous réserve également de confirmation par la Commission, le Comité exécutif a confié la tâche de réviser les normes Codex pour les fruits et légumes surgelés au Comité du Codex sur les fruits et légumes traités et toute révision du Code d'usages international recommandé du Codex pour la transformation et la manutention des denrées alimentaires surgelées<sup>5</sup> au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire. On a noté que des normes pour certains autres produits alimentaires surgelés, tels que le poisson, avaient été établies par d'autres comités du Codex dans le cadre de leurs mandats respectifs.

<sup>3</sup> CX/EXEC 98/45/3

<sup>4</sup> Comités du Codex sur les produits cacaotés et le chocolat; les sucres; les fruits et légumes traités; l'hygiène de la viande; les produits traités à base de viande et de chair de volaille; les glaces de consommation; les potages et les bouillons; les céréales, les légumes secs et les légumineuses; et les protéines végétales.

<sup>5</sup> CAC/RCP 8-1976

13. En ce qui concernait les normes du Codex pour les jus de fruit, le Comité exécutif est convenu que ces normes devaient être revues et mises à jour et qu'il vaudrait la peine de créer un nouveau Comité du Codex au titre des accords avec les gouvernements hôtes ou un groupe spécial intergouvernemental pour s'occuper de cette question. Toutefois, compte tenu des préoccupations évoquées ci-dessus, le Comité exécutif a décidé de renvoyer cette question à la Commission pour décision.

14. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de recueillir des informations sur la production, le commerce, la consommation et les réglementations nationales concernant les jus de fruit pour examen par la Commission. Il a également recommandé que le Comité sur les fruits et légumes traités, pour gérer sa lourde charge de travail, applique les mêmes critères que ceux utilisés avec succès par le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers pour les normes concernant les divers types de fromage pour déterminer les priorités en matière de révision des normes pour les fruits et légumes surgelés. La même technique devrait être utilisée pour la révision des normes Codex pour les jus de fruit et légumes.

15. Enfin, le Comité exécutif a demandé que les secrétariats des gouvernements hôtes des Comités du Codex mentionnés à l'Annexe D de la Résolution 13/97 de la Conférence informent la Commission de leurs intentions en ce qui concerne leurs travaux à venir, de façon que la Commission puisse prendre une décision en connaissance de cause sur les questions susmentionnées.

## **EXAMEN DU PROJET DE PLAN À MOYEN TERME 1998-2002**

### **(POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)<sup>6</sup>**

16. A sa vingt-deuxième session, la Commission a examiné le schéma proposé pour le Plan à moyen terme 1998-2002 et a confirmé les orientations générales figurant dans ce document. Elle a demandé au Secrétariat de transmettre ce schéma aux gouvernements membres pour observations<sup>7</sup> et a demandé au Comité exécutif d'arrêter le Plan à sa présente session et de le soumettre à la Commission à sa vingt-troisième session, en 1999, pour approbation<sup>8</sup>.

17. Le Comité exécutif est convenu de réintroduire dans le schéma pour le Plan à moyen terme un domaine de programme *traitant du renforcement de la transparence* afin de tenir compte de la possibilité d'une participation accrue des organisations non gouvernementales en tant qu'observateurs au processus de prise de décisions du Codex et de la nécessité de tenir compte des vues de ces organisations au stade de la définition des domaines d'activités. Le Comité exécutif a souligné que la Commission ne pouvait établir de procédures à ces fins que pour elle-même, pour le Comité exécutif et pour d'autres organes subsidiaires créés par la Commission, mais pas pour des groupes d'experts indépendants ou des comités convoqués en dehors du cadre du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

18. En ce qui concerne les *Systèmes de production et de transformation des aliments*, le Comité exécutif a été d'avis que la Commission devrait se prononcer clairement et sans tarder sur les politiques qui assure l'innocuité et les aspects nutritionnels des aliments dérivés des biotechnologies. Il est convenu, par conséquent, de modifier ce domaine du programme afin d'y inclure une disposition concernant l'examen d'une norme générale pour les aliments dérivés des biotechnologies.

19. Le Comité exécutif a apporté plusieurs modifications au schéma du Plan à moyen terme, de façon à le rendre conforme aux *Quatre déclarations de principe concernant le rôle de la science dans le processus de la prise de décisions du Codex et la mesure dans laquelle d'autres facteurs doivent être pris en compte*, adoptées par la Commission en 1995.

## **SITUATION EN CE QUI CONCERNE LE PLAN A MOYEN TERME REVISE POUR 1998-2002**

<sup>6</sup> CX/EXEC 98/45/4 (y compris les observations de Cuba, des Etats-Unis, du Japon et du Maroc ainsi que de Consumers International); CX/EXEC 98/45/4 - Add.1 (Observations du Canada et de la Fédération internationale des producteurs de jus de fruit); et CX/EXEC 98/45/4 - Add.2 Document de séance (Programme de travail détaillé).

<sup>7</sup> Lettre circulaire du Codex CL 1997/14-EXEC (juillet 1997).

<sup>8</sup> ALINORM 97/6 et ALINORM 97/37, par. 117 à 120.

20. Le Comité exécutif est convenu de soumettre le Plan à moyen terme révisé pour 1998-2002, tel qu'il est présenté à l'Annexe 2 du présent rapport, à la Commission pour adoption.

## **APPLICATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION (POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR)**

### **A) APPLICATION DES DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION A SA VINGT-DEUXIEME SESSION<sup>9</sup>**

21. Outre le rapport préparé par le Secrétariat, le Comité exécutif a reçu des rapports des coordonnateurs régionaux pour l'Europe et pour l'Asie (présentés par le Président de la Commission) sur les résultats des sessions des Comités de coordination qui ont eu lieu pour ces régions. Entre autres questions, le Comité de coordination pour l'Europe avait souligné l'importance des activités concernant les allégations relatives à la santé et à la nutrition, et l'application de nouvelles méthodes d'analyse pour les aliments diététiques ou de régime. Le Comité de coordination pour l'Asie avait appelé l'attention sur la nécessité de mobiliser un consensus plus large sur les décisions du Codex, de baser l'adoption de normes sur des principes scientifiques et d'accorder la priorité aux systèmes de reconnaissance mutuelle des procédures de certification et d'inspection.

22. En ce qui concerne l'application des décisions de la Commission, le Comité exécutif a souligné en particulier qu'il convenait de se prononcer rapidement sur la création d'un organe consultatif scientifique sur les aspects microbiologiques de la salubrité des aliments, qui serait chargé en particulier des évaluations des risques microbiologiques (ALINORM 97/37, par. 139). Le Comité exécutif a noté que des discussions étaient en cours entre la FAO et l'OMS sur les modalités de création d'un tel organe à titre permanent. Il a aussi noté la proposition visant à organiser une consultation *ad hoc* d'experts pour examiner le programme de travail et le mandat proposé d'un tel organe. Le Comité exécutif a demandé à la FAO et à l'OMS de s'assurer que les préparatifs pour l'organisation de cette consultation soient transparents et s'appuient sur les contributions du Comité sur l'hygiène alimentaire et des gouvernements des Etats Membres pour définir plus clairement le mandat de la consultation. Il a aussi souhaité une plus grande transparence dans l'identification et la sélection des experts qui participeraient à cette réunion.

23. Le Comité exécutif a aussi demandé un suivi efficace afin de solliciter des avis d'experts sur la question des allergies et intolérances d'origine alimentaire, ce qui permettra de dresser une liste des aliments qui devront toujours faire l'objet de dispositions d'étiquetage appropriées.

24. En réponse à une question posée, le Comité exécutif a été informé qu'un soutien permettant aux Etats Membres en développement de participer aux réunions des comités régionaux de coordination grâce à un financement extérieur était désormais acquis et continuerait d'être assuré tant que ces fonds seraient disponibles. La question du financement de la participation à des comités mondiaux du Codex est plus complexe, vu les difficultés pratiques du respect de l'équité et, à ce stade, aucun financement n'a été fourni par l'intermédiaire du Secrétariat.

25. S'agissant de la suite donnée à la décision de la Commission concernant l'appréciation de l'équivalence des systèmes de contrôle des aliments dans les différents pays (ALINORM 97/37, par. 164 v)), le Comité exécutif a noté que les directives dans ce domaine relevaient de plusieurs comités du Codex à la fois, notamment du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires ainsi que du Comité sur les Principes généraux (voir également les paragraphes ci-après).

### **B) NOUVELLES ACTIVITES PROPOSEES<sup>10</sup>**

26. Le Comité exécutif a approuvé les propositions de nouvelles activités, les propositions de nouvelles activités selon la procédure accélérée et les propositions visant à interrompre des activités telles qu'elles figurent à l'Annexe 3 du présent rapport. Les observations du Comité exécutif sur des propositions spécifiques figurent également à l'Annexe 3.

<sup>9</sup> CX/EXEC 98/45/5.

<sup>10</sup> CX/EXEC 98/45/6; CX/98/45/6-Add.1 (CRD).



27. Dans l'ensemble, le Comité exécutif a insisté pour que les comités du Codex suivent scrupuleusement les critères énumérés dans le Manuel de procédure lorsqu'il propose de nouvelles activités. Ces comités doivent aussi se conformer aux instructions données par la Commission et accorder la préférence à des normes couvrant tous les produits commercialisés par grand groupe de produits plutôt qu'à des normes très spécifiques, afin d'éviter les problèmes de consensus au moment de l'adoption de ces normes. Le Secrétariat a été prié de préparer un document sur a) l'examen des critères régissant les nouvelles activités et b) les directives pour l'établissement de normes globales, qui sera soumis au Comité exécutif à sa prochaine session.

28. Le Comité exécutif a invité le Comité sur l'hygiène alimentaire à déterminer si l'avant-projet d'annexe au Code de conduite international recommandé – Principes généraux d'hygiène alimentaire, traitant du nettoyage et de la désinfection, suggéré comme nouvelle activité, ne pourrait pas plutôt être envisagé comme faisant partie des Principes généraux d'hygiène alimentaire et des directives sur le HACCP. Le Comité sur l'hygiène alimentaire a été invité à décider si de futurs travaux étaient nécessaires en ce qui concerne l'avant-projet de code d'usages en matière d'hygiène pour la production primaire, la récolte et l'emballage des produits frais et l'avant-projet de code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes précoupés.

### C) AVANT-PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTES A L'ETAPE 5<sup>11</sup>

29. Le Comité exécutif a adopté les avant-projets de normes et textes apparentés énumérés à l'Annexe 4 et les a avancés à l'étape 6. Ce faisant, il a demandé aux comités respectifs de prendre en compte les observations techniques qui ont été faites sur ces avant-projets de normes par les Etats Membres et les organisations internationales intéressées.

30. Le coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a posé la question du statut et de la présentation des avant-projets de normes pour les fruits et légumes frais. Le Secrétariat a noté que le mandat du comité chargé de ces produits stipulait que la présentation de ces normes devait être celle du Groupe de travail sur la normalisation des denrées périssables de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.<sup>12</sup> Le Coordonnateur pour l'Europe a noté qu'un certain nombre de points techniques liés à ces normes devaient être finalisés, en particulier la nomenclature utilisée pour les produits, notamment en espagnol.

---

<sup>11</sup> CX/EXEC 98/45/7.

<sup>12</sup> Manuel de procédure, dixième édition, p. 140 et 141.

**D) QUESTIONS SOUMISES PAR LES COMITES DU CODEX<sup>13</sup>*****Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments***

31. Le Comité exécutif a noté que la recommandation antérieure du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments visant à retirer les LMR Codex existantes pour l'oxytétracycline dans la graisse animale n'avait pas été transmise à la Commission, ce qui avait pour conséquence qu'elles n'étaient pas appuyées par une recommandation du JECFA. Le JECFA avait recommandé que ces LMR soient retirées car il n'était pas nécessaire de fixer des LMR dans la graisse pour cette catégorie de médicaments vétérinaires. Des LMR ont été fixées pour d'autres tissus plus appropriés s'agissant de l'oxytétracycline et d'autres substances du groupe tétracycline.

32. Le Comité exécutif a approuvé le retrait des LMR sous réserve de confirmation par la Commission à sa prochaine session. La base de données Codex sur les LMR sera modifiée en conséquence.

***Comité de coordination du Codex pour l'Asie***

33. Le Comité exécutif a confirmé que le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités serait responsable de la poursuite des travaux sur l'**avant-projet de norme pour le chutney**, et que cet avant-projet de norme serait intégré dans la norme Codex existante pour le chutney de mangue.

***Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire***

34. Le Comité exécutif a noté qu'il avait confirmé à sa quarante et unième session (1994) de nouvelles activités sous le titre *Application élargie du système d'analyse des risques - Points critiques pour leur maîtrise*. On avait pensé qu'un document pourrait être préparé pour donner des directives aux gouvernements qui souhaitaient inclure des références à l'utilisation du système HACCP dans la réglementation nationale. Le Comité exécutif a noté que la charge de travail du Comité sur l'hygiène alimentaire était très lourde et qu'il avait dû accorder la priorité à des questions telles que l'élaboration de directives pour l'application du système HACCP par les petites entreprises, en particulier dans les pays en développement. Il s'est interrogé sur l'utilité de mener des enquêtes annuelles sur l'élaboration et l'intégration de systèmes HACCP et a demandé au Comité de réexaminer ses activités en la matière.

***Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires***

35. Le Comité exécutif a examiné de manière approfondie la question **de l'appréciation de l'équivalence** en rapport avec le mandat de ce Comité et le programme de travail général de la Commission. Le Comité exécutif a noté l'avis du Bureau juridique selon lequel le mandat du Comité semble suffisamment large pour englober l'examen de cette question, il incombe à la Commission ou au Comité exécutif de déterminer la répartition des fonctions entre les divers Comités lorsqu'il y a un chevauchement des compétences et la question est plus technique que juridique. Le Comité exécutif a estimé que dans le domaine de la détermination de l'équivalence des mesures, le mandat du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires ne se réfère qu'aux systèmes d'inspection et de certification des aliments et que la question étant examinée par le Comité relève aussi des responsabilités d'autres Comités du Codex, en particulier ceux qui traitent directement de la gestion des risques basée sur des principes scientifiques ainsi que du Comité sur les Principes généraux.

36. Le Comité exécutif a été d'avis que la question était prioritaire pour les activités de la Commission (voir examen du Plan à moyen terme) et que le Comité est le mieux placé pour traiter du sujet dans le but d'élaborer des concepts pour l'équivalence dans le contrôle des denrées alimentaires pour l'importation et l'exportation. Cela obligera le Comité à élaborer des concepts, définir les questions à soumettre à l'examen de la Commission et à d'autres Comités du Codex, et à proposer les modalités d'application d'une démarche systématique. Cependant, le Comité exécutif devrait veiller à élargir cette question. Il a

<sup>13</sup> CX/EXEC 98/45/8.

proposé que, dès que les activités auraient dépassé les stades initiaux, les autres Comités compétents (hygiène alimentaire, résidus de pesticides, résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, additifs alimentaires et contaminants, principes généraux) commencent leurs propres travaux sur cette question, comme il conviendra. Afin de faciliter la compréhension des questions en jeu, le Comité exécutif a invité le Secrétariat à réviser le document de base et à le distribuer aux Comités compétents pour information.

#### ***Comité du Codex sur les fruits et légumes traités***

37. **Dispositions concernant le remplissage minimal:** Le Comité exécutif a noté les avis divergents sur la question de savoir si ces dispositions sont avant tout d'ordre commercial ou si elles visent essentiellement la protection des consommateurs et l'assurance de pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires. Il a noté que les dispositions techniques concernant les fruits et légumes traités pouvaient être différentes de celles concernant le poisson et les produits de la pêche. Il a décidé de ne pas se prononcer sur cette question mais de demander au Comité sur les fruits et légumes traités de lui fournir des informations techniques complémentaires.

38. **Responsabilité concernant les normes:** Le Comité exécutif a décidé que les activités ci-après relevaient de la responsabilité d'autres comités:

- Chanterelles fraîches: Comité sur les fruits et légumes frais
- Vinaigre: Comité de coordination pour l'Europe pour révision en tant que norme *européenne* seulement (voir aussi Point 5 b) de l'ordre du jour).

#### **CODE D'USAGES POUR UNE BONNE ALIMENTATION ANIMALE**

39. Le Comité exécutif a noté que tous les comités du Codex qui avaient été invités à examiner ce projet ne s'étaient pas encore réunis. En particulier, l'avis du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments en ce qui concerne l'emploi d'antibiotiques dans les produits d'alimentation animale revêtait une importance particulière. Certains ont jugé que le projet de code tel que présenté était trop général et trop large pour être utilisé dans certains des domaines à couvrir et qu'une des solutions serait de traiter séparément les risques spécifiques.

40. Le Comité exécutif a appuyé la proposition visant à préparer, une fois que tous les comités auraient donné leur avis, une analyse à soumettre pour examen ultérieur par le Comité exécutif et la Commission.

#### **RAPPORT SUR LES QUESTIONS DECOULANT DE L'APPLICATION DES ACCORDS SPS ET OTC DE L'OMC (POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR)<sup>14</sup>**

41. A sa vingt-deuxième session, la Commission a demandé au Secrétariat d'écrire au Président du Comité de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires pour obtenir des précisions sur la façon dont le Comité entendait établir une distinction entre les "normes, directives et autres recommandations" dans le contexte de la mise en oeuvre de l'Accord SPS. La réponse du Président du Comité est fournie dans son intégralité dans le document de travail.

42. Le Comité exécutif a relevé dans cette réponse les éléments ci-après:

- le Comité SPS ne saurait donner une interprétation formelle des dispositions de l'Accord SPS;
- l'Accord n'établit aucune distinction entre les "normes", "directives" ou "recommandations";
- les membres de l'OMC ne sont pas juridiquement tenus d'appliquer l'un quelconque de ces textes du Codex;
- les modalités d'application d'un texte Codex dépendent davantage de la teneur du texte que de la catégorie à laquelle il appartient;

---

<sup>14</sup> CX/EXEC 98/45/9.

- les normes régionales ne figurent pas dans la définition des “normes internationales” utilisées dans l’Accord, mais peuvent être appliquées dans une région donnée.

43. Le Comité exécutif a également noté que les points susmentionnés semblaient conformes aux décisions de la juridiction d’appel relatives aux rapports du Groupe spécial sur les mesures de la CE concernant la viande et les produits carnés (Hormones)<sup>15</sup>. Il a noté également que le Comité SPS était d’avis que les travaux du Codex ne sauraient être entravés par cette question.

44. Le Comité exécutif est convenu que:

- la réponse du Comité SPS devrait être portée à l’attention de tous les comités du Codex;
- la réponse du Comité du Codex semblait mettre un terme à la correspondance sur cette question;
- les travaux du Codex devrait être poursuivis sans risque de malentendus ni de mauvaise interprétation de la façon dont les normes et textes apparentés du Codex pouvaient être utilisées;
- l’avis donné par la Commission à sa vingt-deuxième session quant au statut des textes consultatifs du Codex devrait continuer à être observé;
- le Comité sur les Principes généraux devrait envisager de mettre au point une série de déclarations préliminaires appropriées expliquant l’objet des différents types de textes Codex.

#### **PROJET D’ORDRE DU JOUR PROVISOIRE POUR LA VINGT-TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR)<sup>16</sup>**

45. Le Comité exécutif a recommandé que le projet d’ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat soit soumis aux Directeurs généraux pour examen.

#### **AUTRES QUESTIONS (POINT 8 DE L’ORDRE DU JOUR)**

##### **REUNIONS DES PRESIDENTS DU CODEX**

46. Le Représentant de l’Amérique du Nord a signalé qu’une réunion informelle utile des Présidents du Codex avait eu lieu pendant la vingt-deuxième session de la Commission pour échanger des données d’expérience sur la meilleure façon de résoudre les problèmes qui se posent pendant les sessions des Comités du Codex, notamment sur la façon dont on pouvait identifier l’existence d’un consensus. Le Représentant a proposé que des réunions analogues soient organisées à l’avenir, lorsque l’occasion se présenterait, afin de faciliter les travaux de la Commission.

47. Le Comité exécutif s’est félicité de cette initiative, mais a souligné que ces réunions devaient rester informelles et sans ordre du jour officiel et qu’elles ne devraient pas être interprétées comme constituant une nouvelle instance ou un nouveau forum au sein de la structure du Codex.

48. Il a été suggéré que la prochaine occasion pour une réunion de ce type serait sans doute la prochaine session du Comité sur les Principes généraux.

##### **IRRADIATION DES ALIMENTS A FORTE DOSE**

49. Le Représentant de l’OMS a signalé qu’un Groupe d’étude mixte FAO/OMS/AIEA s’était réuni à Vienne en septembre 1997 pour examiner l’innocuité des aliments irradiés à des doses supérieures à 10 kGy, limite actuelle fixée par la norme Codex. Le Groupe d’étude avait conclu que les aliments irradiés à une dose appropriée pour atteindre l’objectif technologique poursuivi étaient à la fois sans danger pour le consommateur et satisfaisants sur le plan nutritionnel<sup>17</sup>. On a noté que les conclusions du Groupe d’étude pourraient conduire à une révision de la norme générale Codex pour les aliments irradiés et d’autres textes.

<sup>15</sup> Document OMC, AB-1997-4, Organisation mondiale du Commerce, Genève.

<sup>16</sup> CX/EXEC 98/45/10.

<sup>17</sup> WHO, *Weekly Epidemiological Record*, Vol. 98, No 3, 16 janvier 1998.

**SERVICES DE DOCUMENTATION<sup>18</sup>**

50. Le Comité exécutif a noté qu'en raison de la modification des structures de coût et de la réduction des services assurés par le personnel, il était désormais à la fois plus rapide et plus commode de distribuer tous les documents du Codex à tous les services centraux de liaison et les organisations internationales intéressées, plutôt que de tenir à jour des listes de distribution différentes selon la nature du document ou sa teneur. Ceci entraînerait certaines limitations dans la distribution des documents, mais en même temps les documents seraient en général plus largement disponibles et il serait fait un usage plus fréquent de la transmission électronique des documents, soit par le biais de la liste de distribution par courrier électronique Codex-L, soit par l'intermédiaire du site du Codex sur World Wide Web.<sup>19</sup> Le Comité exécutif s'est félicité de cette évolution.

---

<sup>18</sup> CX/EXEC 98/45/11.

<sup>19</sup> <http://www.fao.org/es/esn/codex>.

**ALINORM 99/3**  
**Annexe 1****PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**  
**COMITE EXECUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**  
*Quarante cinquième session, 3 - 5 juin 1998*  
*Siège de la FAO, Rome, Italie***Liste des participants**

## PRESIDENT

Chef de délégation

Prof. Pakdee Pothisiri  
Deputy Permanent Secretary  
Office of Permanent Secretary  
Ministry of Public Health  
Nonthaburi 11000  
THAILAND

## VICE-PRESIDENTS

Sra. María E. Chacon  
Asesora del Gobierno  
Ministerio de Ciencia, Tecnología, Industria y  
Comercio  
Apartado 4135-1000  
San José  
COSTA RICA

Mr. Thomas J. Billy  
Administrator  
Food Safety and Inspection Service  
U.S. Department of Agriculture  
1400 Jefferson Dr.  
Whitten Building  
Washington, D.C. 20250  
USA

Mr. S. Van Hoogstraten  
Director of Public Health  
Ministry of Health, Welfare and Sport  
Sir Winston Churchill Laan 368  
P.O. Box 5406  
2280 MK Rijswijk  
THE NETHERLANDS

---

REPRESENTANT DE LA REGION AFRIQUE	Mr. Meftah Amara Directeur Général de l'Agro-alimentaire Ministère de l'Industrie 37 Avenue Khereddine Pacha Tunis TUNISIE
REPRESENTANT DE LA REGION ASIE	Dr. Abd. Rahim Mohamad Principal Assist. Director Ministry of Health, Block E, Jalan Dungun 50490 Kuala Lumpur MALAYSIA
Conseillers du Représentant de la région Asie	Dr. Wan Mahmud Othman Deputy Director General of Health Ministry of Health, Block E, Jalan Dungun 50490 Kuala Lumpur MALAYSIA
	Mr. Akihiko Nishiyama Director for International Standardization Standards and Labelling Division, Food and Marketing Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku, Tokyo, 100-8950 JAPAN
REPRESENTANT DE LA REGION EUROPE	M. Jean-Pierre Doussin Chargé de Mission Ministère de l'Economie et des Finances Telidoc 051 59 Bld. Vincent Auriol 75013 Paris Cedex FRANCE
Conseillers du Représentant de la région Europe	Mr. Hubert Ferry-Wilczek Sous-directeur direction générale de l'alimentation Agriculture et pêche 251 rue de Vaugirard 75015 Paris FRANCE
	Mr. Edwin Hecker Codex Manager Ministry of Agriculture, Nature Management & Fisheries, 73 Bezuidenhoutseweg 2500 EK The Hague THE NETHERLANDS

REPRESENTANT DE LA REGION  
AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

Mr. Fernando José Marroni de Abreu  
First Secretary, Alternate Permanent  
Representative of Brazil to FAO  
Permanent Representation of the Federative  
Republic of Brazil to FAO  
Piazza Navona 14  
Rome, ITALY

Conseiller du Représentant de la région  
Amérique latine et Caraïbes

Ms. Maria Aparecida Martinelli  
Coordinator of the Codex Alimentarius  
Committee of Brazil  
INMETRO/Ministry of Industry, Trade and  
Tourism SEPN 511, ED Bittar III,  
Bloco 'B', 4o Andar, Brasilia - DF  
BRAZIL CEP 70750-527

REPRESENTANT DE LA REGION  
AMERIQUE DU NORD

Dr. Anne MacKenzie  
Associate Vice President, Science Evaluation  
Canadian Food Inspection Agency  
59 Camelot Drive,  
Nepean, Ontario, K1A 0Y9  
CANADA

Conseillers du Représentant de la région  
Amérique du Nord

Mr. Ron B. Burke  
Director, Bureau of Food Regulatory, Inter-  
national and Interagency Affairs  
Food Directorate, Health Protection Branch  
Health Canada  
Room 200, H.P.B. Building (0702C)  
Tunney's Pasture  
Ottawa, Ontario K1A 0L2  
CANADA

Dr. F. Edward Scarbrough  
US Manager for Codex  
Food Safety and Inspection Service  
US Department of Agriculture  
Room 4861 South Building  
14th Independence Ave., SW  
Washington DC 20250  
USA

REPRESENTANT DE LA REGION  
PACIFIQUE SUD-OUEST

Mr. Sundararaman Rajasekar  
Manager WTO/SPS  
Codex Coordinator and Contact Point for New  
Zealand  
MAF Policy - Ministry of Agriculture  
P.O. Box 2526  
Wellington  
NEW ZEALAND



---

Conseiller du Représentant de la région Pacifique Sud-Ouest	Mr. Digby Gascoine Director Policy and International Division Australian Quarantine and Inspection Service Department of Primary Industries and Energy GPO Box 858 Canberra ACT 2601 AUSTRALIA
COORDONNATEUR POUR L'AFRIQUE	Dr. D.B. Nhari Government Analyst Ministry of Health P.O. Box CY 1122 Causeway Harare ZIMBABWE
COORDONNATEUR POUR L'EUROPE	Dr. Felipe Mittelbrunn Consejero Técnico Secretaría de la Comisión Interministerial para la Ordenación Alimentaria Subdirección General de Higiene de los Alimentos Ministerio de Sanidad y Consumo Paseo del Prado 18-20 28071 Madrid SPAIN
COORDONNATEUR POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES	Sr. G. Ugarte Director Unidad Asuntos Internacionales Ministerio Ganadería, Agricultura y Pesca Constituyente 1476 3o piso Montevideo URUGUAY
SECRETARIAT	
Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius	Mr. G.D. Orriss Chief Joint FAO/WHO Food Standards Programme Food and Nutrition Division FAO, Rome
Co-secrétaires de la session	
FAO	Dr. A.W. Randell Senior Officer Joint FAO/WHO Food Standards Programme Food and Nutrition Division FAO, Rome

OMS

Mr. Sahara Yasuyuki  
Scientist  
Programme of Food Safety and Food Aid  
World Health Organization  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
SWITZERLAND

CONSEILLERS JURIDIQUES

OMS

Mr. Tom Topping  
Legal Counsel  
World Health Organization  
20 Avenue Appia  
CH 1211 Geneva 27  
SWITZERLAND

FAO

Mr. Gerald Moore  
Legal Counsel  
FAO, Rome  
ITALY

**ALINORM 99/3**  
**Annexe 2****PLAN A MOYEN TERME POUR 1998-2002***Approche et questions générales*

1. D'une manière générale, le Plan à moyen terme pour cette période tient compte de manière réaliste de la situation financière des organisations mères et du désir de toutes les organisations du système des Nations Unies de simplifier et de rationaliser les structures existantes. L'accent mis depuis quelques années par la Commission sur une approche horizontale des questions constitue une base satisfaisante pour ce travail de rationalisation. La création de groupes spéciaux *ad hoc* pour remplacer les comités permanents pourrait permettre à la Commission de réagir avec souplesse à des problèmes spécifiques. Il faudra mettre en place des règles pour assurer que ces mécanismes soient aussi complets, transparents et efficaces que le système actuel. On apportera des améliorations générales aux procédures de décision et d'acceptation des normes et des textes apparentés.

2. Les besoins mondiaux en matière de sécurité alimentaire jusqu'au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle ont été au centre des débats du Sommet mondial de l'alimentation, tenu à Rome en novembre 1996. La Conférence internationale sur la nutrition de 1992 a souligné l'importance d'une meilleure qualité et d'une plus grande sécurité des aliments comme moyen d'améliorer la nutrition. Il convient d'assurer l'utilisation efficace des ressources agricoles et de rationaliser la production agricole et les pratiques de transformation et de commercialisation des denrées alimentaires, en ayant recours à toutes les technologies éprouvées disponibles. A moyen terme, par conséquent, la priorité doit être accordée à des normes, directives et autres recommandations s'appuyant sur des données scientifiques visant à supprimer les entraves injustifiées au commerce des denrées alimentaires produites, transformées et commercialisées grâce à ces technologies. Toutefois, les acheteurs qui souhaitent avoir accès à des aliments produits ou transformés par d'autres méthodes devraient disposer des informations appropriées et recevoir l'assurance que ces méthodes de substitution ont bien été utilisées. Les procédures d'étiquetage et de certification de ces produits différents devront être examinées, parallèlement à l'élaboration de directives concernant les nouvelles technologies de production et de transformation utilisées pour la majorité des produits alimentaires commercialisés, lorsque celles-ci seront jugées nécessaires.

3. Parmi d'autres questions générales incluses dans le Programme de travail, l'intégration des principes régissant l'analyse des risques dans le processus de prise de décisions du Codex devrait être achevée avant la fin de cette période grâce à l'introduction des changements nécessaires dans les Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés, dans les Principes généraux du Codex Alimentarius et dans les critères concernant la détermination de l'ordre de priorité des activités. Des directives spécifiques concernant l'application des principes régissant l'analyse des risques devraient être communiquées aux comités du Codex d'une part, et aux gouvernements membres, d'autre part, les premières étant incluses dans le Manuel de procédure et les secondes dans le Codex Alimentarius lui-même. Les défis auxquels sont confrontés les pays en développement pour appliquer les principes régissant l'analyse des risques devront être pris en considération. Des directives seront élaborées pour l'identification, la gestion, l'application et l'interprétation des facteurs légitimes autres que les données scientifiques applicables à la protection de la santé des consommateurs et pour la promotion de pratiques équitables en matière de commerce des denrées alimentaires. Les principes régissant la communication des risques seront intégrés dans le cadre général de l'analyse des risques et probablement dans les dispositions relatives à l'étiquetage des denrées alimentaires.

4. La priorité continuera d'être accordée au travail scientifique horizontal de la Commission dans les domaines des additifs alimentaires, des contaminants, des résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires, de l'hygiène alimentaire, de l'étiquetage des denrées alimentaires et de la nutrition. On

envisagera également d'élaborer des normes dans ces domaines pour les aliments dérivés des biotechnologies ou les caractéristiques introduites dans les aliments par les biotechnologies, lorsque cela est justifié du point de vue scientifique. Les différends commerciaux entre gouvernements à propos de l'inspection et de la certification des denrées alimentaires et de la détermination de l'équivalence et des méthodes d'analyse et d'échantillonnage appropriées demeureront des domaines prioritaires.

5. Pendant la période 1998-2002, il est proposé que la Commission continue à réduire ses activités relatives aux normes de produits, en faveur de normes horizontales ou générales. La modernisation des normes de produits existantes, commencée en 1993, et le transfert de textes figurant dans les normes de produits aux normes générales applicables devraient être achevés pendant cette période. La période à moyen terme devrait également voir se préciser les relations entre la Commission et les comités de l'Organisation mondiale du commerce sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) et sur les obstacles techniques au commerce (Comité OTC), notamment en ce qui concerne la notification de l'utilisation ou de l'acceptation des normes.

6. La période devrait également connaître une augmentation sensible de l'utilisation de la transmission électronique des documents et du stockage électronique du matériel d'archives. La coopération avec les institutions et associations du secteur privé, qui fait désormais partie intégrante de la programmation à l'échelle du système des Nations Unies, peut aussi fournir à la Commission du Codex Alimentarius l'occasion de faciliter la diffusion de l'information émanant du Codex et de financer une partie des coûts du stockage de la documentation existante.

7. Des aspects tels que l'amélioration de la transparence, l'opportunité de renforcer la participation des organisations non gouvernementales en tant qu'observateurs au processus de décision du Codex et la nécessité de tenir compte des vues de ces organisations au stade de la définition des domaines de travail ont été inclus dans le Plan à moyen terme.

## PLAN A MOYEN TERME 1998-2002

## SCHEMA

Domaine de programme	Objectifs à moyen terme
Principes généraux et Règlement intérieur	Procédures concernant la création de groupes spéciaux <i>ad hoc</i> susceptibles de remplacer les organes subsidiaires permanents, le cas échéant. Intégration des principes régissant l'analyse des risques dans les procédures du Codex. Amélioration des directives relatives à la participation des organisations non gouvernementales internationales. Procédures améliorées pour la prise de décisions et examen de l'acceptation des normes. Examen de conditions particulières ou plus souples qui pourraient s'appliquer aux pays en développement en matière d'acceptation et d'application des normes.
Application de principes généraux à la gestion des risques	Directives relatives à l'application et à l'interprétation en matière de gestion des risques de facteurs légitimes autres que des données scientifiques applicables à la protection de la santé des consommateurs et directives pour la promotion de pratiques équitables en matière de commerce des denrées alimentaires. Achèvement de la Norme générale relative à l'utilisation des additifs alimentaires; Norme générale pour les contaminants dans les aliments. Tenue à jour des LMR pour les pesticides et les résidus de médicaments vétérinaires et extension aux produits présentant un intérêt particulier pour les pays en développement. Application des principes régissant l'analyse des risques au contrôle des dangers microbiologiques spécifiques d'origine alimentaire.
Systèmes de production et de transformation des aliments	Etablissement de principes pour l'utilisation de technologies sûres pour la production, la transformation et la manipulation des aliments, y compris pour des secteurs alimentaires spécifiques. Examen d'une norme générale pour les aliments dérivés des biotechnologies ou les caractéristiques introduites dans les aliments par des biotechnologies. Poursuite de l'élaboration de directives concernant les systèmes de gestion de la qualité et de l'innocuité des aliments. Examen de l'application des normes et textes apparentés par les petites et moyennes

**Domaine de programme****Objectifs à moyen terme**

entreprises, en particulier dans les pays en développement.

Equivalence, reconnaissance mutuelle et assurance de qualité des systèmes de contrôle des denrées alimentaires

Directives relatives à l'équivalence et à la reconnaissance mutuelle des procédures de vérification et des systèmes d'inspection et de certification. Recommandations relatives à l'amélioration des systèmes de contrôle grâce à des systèmes d'assurance de qualité officiels et volontaires.

Nutrition et information des consommateurs

Examen de la justification des exigences en matière de nutrition et d'étiquetage des denrées alimentaires à la lumière de preuves scientifiques, de l'analyse des risques et d'autres facteurs légitimes, non scientifiques, pertinents pour la protection de la santé des consommateurs et la promotion de pratiques équitables en matière de commerce des denrées alimentaires. Directives concernant les allégations et les procédures de certification pour les procédés de production de substitution. Intégration des exigences en matière d'étiquetage et de nutrition.

Normes de produits

Mise au point définitive de la révision/simplification des normes de produits du Codex. Elaboration de normes spécifiques de produits lorsque cela se justifie.

Renforcement de la transparence

Formulation de recommandations générales tendant à améliorer la transparence du processus de prise de décisions du Codex. Mise au point de directives relatives aux procédures d'octroi du statut d'observateur à des organisations non gouvernementales internationales auprès du Codex Alimentarius. Procédures concernant la mise à la disposition des parties intéressées des résultats des décisions du Codex. Poursuite des efforts faits pour tenir compte des vues des organisations non gouvernementales internationales au stade de la définition des domaines d'activités.

Publication

Transfert du Codex Alimentarius sur le World Wide Web.

Administration

Transfert des archives du Codex sur support électronique (financement externe).

**ALINORM 99/3**  
**Annexe 3**

**PROPOSITIONS DE NOUVELLES ACTIVITES (A l'étape 1)**

<b>POINT</b>	<b>PROPOSITION</b>	<b>COMITE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>SITUATION</b>
1.	Avant-projet de norme pour le tiquisque (blanc et mauve)	CCFFV	ALINORM 99/35, par. 87	Approuvé. Des informations seront fournies sur la production et les échanges.
2.	Avant-projet de norme pour le yucca	CCFFV	ALINORM 99/35, par. 87	Approuvé.
3.	Avant-projet de norme pour l'uchuva	CCFFV	ALINORM 99/35, par. 87	Approuvé. Des informations seront fournies sur la production et les échanges.
4.	Avant-projet de norme pour le pitahaya jaune	CCFFV	ALINORM 99/35, par. 87	Approuvé. Des informations seront fournies sur la production et les échanges.
5.	Révision de la norme Codex pour la papaye	CCFFV	ALINORM 99/35, par. 87	Approuvé.
6.	Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour la production primaire, la récolte et l'emballage des produits frais	CCFH	ALINORM 99/13, par. 108	Approuvé. Il convient de faire une mise en garde face à la charge de travail accrue de ce comité.
7.	Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes prédécoupés	CCFH	ALINORM 99/13, par. 108	Approuvé. Il convient de faire une mise en garde face à la charge de travail accrue de ce Comité.
8.	Avant-projet d'annexe au Code d'usages international recommandé - Principes généraux d'hygiène alimentaire, traitant du nettoyage et de la désinfection	CCFH	ALINORM 99/13, par.108	Approuvé. Il convient de faire une mise en garde face à la charge de travail accrue de ce Comité.
9.	Avant-projet de directives/recommandations pour les systèmes de contrôle des importations alimentaires	CCFICS	ALINORM 99/30, par. 34 à 36	Approuvé. Il convient d'examiner attentivement la nature de ce travail, notamment en ce qui concerne le texte définitif.
10.	Avant-projet de directives et de	CCFICS	ALINORM 99/30, par. 37 à 40	Approuvé.

POINT	PROPOSITION	COMITE	REFERENCE	SITUATION
	critères pour une présentation générique du certificat officiel et règles relatives à la production et à la délivrance des certificats			
11.	Fonctions essentielles des services centraux de liaison avec le Codex	CCGP	ALINORM 99/15, par. 27	Approuvé.
12.	Dispositions pour le renforcement en iode, fer et vitamine A dans les directives sur les allégations nutritionnelles	CCNFSDU [ CCFL ]	ALINORM 99/15, par. 74	Approuvé.
13.	Avant-projet de norme pour les fruits à noyau en conserve	CCPFV	ALINORM 99/27, par. 44, 52 et 76 et Annexe IV	Approuvé. Pour remplacer les normes Codex existantes pour les abricots en conserve, les pêches en conserve et les prunes en conserve et couvrir les fruits à noyau en conserve du genre <i>Prunus</i> .
14.	Avant-projet de norme pour les agrumes en conserve	CCPFV	ALINORM 99/27, par. 50 et 76	Approuvé. Pour remplacer les normes Codex existantes pour les pamplemousses en conserve et les mandarines en conserve.
15.	Avant-projet de norme pour les baies en conserve	CCPFV	ALINORM 99/27, par. 50 et 76	Approuvé. Pour remplacer les normes Codex existantes pour les framboises en conserve et les fraises en conserve.
16.	Avant-projet de norme pour les légumes en conserve	CCPFV	ALINORM 99/27, par. 63 et 76	Approuvé. Pour remplacer les normes Codex existantes pour les produits en conserve suivants: asperges, carottes, haricots verts et haricots beurre, petits pois, choux palmistes, pois secs trempés et maïs doux.
17.	Avant-projet de norme pour les confitures, gelées et marmelades	CCPFV	ALINORM 99/27, par. 66 et 76	Approuvé. Pour remplacer les normes Codex existantes pour les confitures (conserves de fruits) et gelées et pour la marmelade d'agrumes.
18.	Avant-projet de directives pour le liquide de couverture des fruits en conserve	CCPFV	ALINORM 99/27, par. 33 à 35 et 76, Annexe V	Approuvé. Il convient d'envisager d'incorporer le texte définitif dans les normes appropriées.
19.	Directives pour le liquide de	CCPFV	ALINORM 99/27, par. 63 et 76	Approuvé. Il convient d'envisager d'incorporer le



---

<b>POINT</b>	<b>PROPOSITION</b>	<b>COMITE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>SITUATION</b>
	couverture des légumes en conserve			texte définitif dans les normes appropriées.
20.	Avant-projet de norme pour la sauce de soja	CCPFV	ALINORM 99/27, par. 55 et 76	Approuvé.
21.	Projet d'amendement de la Norme révisée pour le sel de qualité alimentaire	CCFAC	ALINORM 99/12, par. 113 et Annexe XIII	Approuvé. L'amendement proposé vise les dispositions d'emballage pour maintenir la stabilité du sel iodé

**PROPOSITIONS DE NOUVELLES ACTIVITES SELON LA PROCEDURE ACCELEREE**

<b>POINT</b>	<b>PROPOSITION</b>	<b>COMITE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>SITUATION</b>
1.	Avant-projet d'amendement au Code d'usages international recommandé - Principes généraux d'hygiène alimentaire	CCFH	ALINORM 99/13, par. 10 et Annexe II	Approuvé.
2.	Avant-projets d'amendements pour le Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires Les amendements concernent: • l'argon (SIN 938) • l'hélium (SIN 939) • l'oxygène (SIN 948)	CCFAC	ALINORM 99/12, par. 55 et Annexe II	Approuvé

**PROPOSITIONS VISANT A INTERROMPRE DES ACTIVITES**

<b>POINT</b>	<b>PROPOSITION</b>	<b>COMITE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>SITUATION</b>
1.	Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les fromages non maturés/non affinés et les fromages affinés à pâte molle	CCFH	ALINORM 99/13, par. 67	Interrompu

## ALINORM 99/3

## Annexe 4

## AVANT-PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5

POINT	TITRE	COMITE	REFERENCE	SITUATION
1.	Avant-projet de norme révisée pour les ananas	CCFFV	ALINORM 99/35, Annexe VIII	Avancé à l'étape 6
2.	Avant-projet de norme pour les pomélos	CCFFV	ALINORM 99/35, Annexe IX	Avancé à l'étape 6
3.	Avant-projet de norme pour les longanes	CCFFV	ALINORM 99/35, Annexe X	Avancé à l'étape 6
4.	Avant-projet de principes et directives régissant la conduite de l'évaluation des risques microbiologiques	CCFH	ALINORM 99/13, Annexe IV	Avancé à l'étape 6
5.	Avant-projet de norme pour les "pickles"	CCASIA	ALINORM 99/15, Annexe III	Avancé à l'étape 6
6.	Avant-projet de norme pour le kimchi	CCASIA	ALINORM 99/15, Annexe IV	Avancé à l'étape 6
7.	Avant-projet de Code international d'usages en matière d'hygiène pour l'eau potable conditionnée (en bouteille) (autre que l'eau minérale naturelle)	CCFH	ALINORM 99/13, Annexe V	Avancé à l'étape 6
8.	Avant-projet de directives sur l'élaboration d'accords d'équivalence relatifs aux systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires	CCFICS	ALINORM 99/30, Annexe II	Avancé à l'étape 6
9.	Norme générale pour les additifs alimentaires: Avant-projet de tableaux pour les colorants, agents de rétention de la couleur, agents de charge et émulsifiants	CCFAC	ALINORM 99/12, Annexe IV	Avancé à l'étape 6
10.	Norme générale pour les additifs alimentaires: Avant-projet de tableaux pour les régulateurs de l'acidité, agents anti-agglomérants, agents antimoussants, exaltateurs d'arôme, agents de traitement des farines, agents moussants, agents raffermissants, agents de glaçage, les humectants, agents propulseurs et agents de levuration	CCFAC	ALINORM 99/12, Annexe V	Avancé à l'étape 6
11.	Avant-projet de norme révisée pour la compote de pommes en conserve	CCPFV	ALINORM 99/27, Annexe II	Avancé à l'étape 6
12.	Avant-projet de norme révisée pour les poires en conserve	CCPFV	ALINORM 99/27, Annexe III	Avancé à l'étape 6

